



JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Lundi, Mercredi, Vendredi et Samedi

BUREAUX
A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS
datent des 1^{er} et 16 de chaque mois
se paient d'avance.
LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES
Trois mois 5 fr.
Six mois 9 fr.
Un an 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr.,
Un an 20 fr.
Envoyer avec la demande d'abonnement
un bon de poste.

INSERTIONS

LES INSERTIONS
sont reçues au
Bureau du Journal du Lot
et
se paient d'avance
Annonces 25 c. la lig
Réclames 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
M.M. Laffite et Co, place de la Bourse
8, sont seuls chargés, à Paris de rece-
voir les annonces pour le Journal du Lot

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Le Journal du Lot et le Courrier du Lot sont désignés, pendant l'année 1870, pour la publication simultanée et in extenso des Annonces Judiciaires et Légales de l'arrondissement de Cahors et, par extrait, des Annonces Judiciaires et Légales des arrondissements de Figeac et de Gourdon.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

DE CAHORS A LIBOS.				DE LIBOS A CAHORS.				Prix des places.			DE CAHORS A MONTAUBAN & VICE-VERSA				DE CAHORS A PARIS							
tab. 1	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	tab. 2	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	de Cahors à :	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.	LIBOS.	Arrivées de Cahors (Voir tableau 1)	Arrivées de Cahors (Voir tableau 1)	LIBOS.	Arrivées de Cahors (Voir tableau 1)	Arrivées de Cahors (Voir tableau 1)					
Cahors. — Départ.....	6 h	12 h 25	5 h 10	Monsempron-Libos. — Départ.....	9 h 30	5 h 25	7 h 55	Libos	5.50	4.35	3.20	LIBOS.	Départs.....	8 h 41	9 h 26	5 h 19	LIBOS.	Départs.....	8 h 9	3 h 32	7 h 39	
Mercuès.....	6 18	12 47	5 56	Fumel.....	9 37	5 37	8 2	Puy-l'Évêque.....	3.70	2.75	2.05	AGEN.	Arr.....	9 59	10 28	6 44	PÉRIGUEUX.	Arr.....	11 56	5 42	11 25	
Parnac.....	6 33	1 7	6 9	Duravel.....	9 54	6 03	8 24	Ville neuve-sur-Lot.....	8.60	6.45	4.75	AGEN.	Dép.....	11 25	11 20	7	PÉRIGUEUX.	Dép.....	1 40	6 10	min	
Luzach.....	6 43	1 20	6 1	Puy-l'Évêque.....	10 3	6 17	8 30	Bordeaux.....	20.80	15.35	12.20	MONTAUBAN.	Arr.....	1 33	12 43	9 3	PÉRIGUEUX.	Arr.....	4 31	8 21	2 27	
Castelfranc.....	7 2	1 43	6 36	Castelfranc.....	10 17	6 41	8 48	Agen.....	10.65	8	5.85	MONTAUBAN.	Dép.....	12 13	3 05	7 57	PÉRIGUEUX.	Dép.....	4 55	8 30	2 38	
Puy-l'Évêque.....	7 17	2 1	6 49	Luzach.....	10 29	7	9 2	Montauban.....	41	8	6	AGEN.	Arr.....	1 36	5 11	10 6	PÉRIGUEUX.	Arr.....	mi 43	2 38	10 21	
Duravel.....	7 32	2 16	6 59	Parnac.....	10 38	7 16	9 13	Toulouse.....	46.70	12.30	9.15	AGEN.	Dép.....	2	6 10	»	ORLÉANS.	Arr.....	mi 55	2 16	10 40	
Fumel.....	7 54	2 42	7 19	Mercuès.....	10 49	7 33	9 25	Aurillac.....	29.30	21.45	15.50	LIBOS.	Arr.....	3	7 36	»	ORLÉANS.	Dép.....	3 50	4 39	2 59	
Monsempron-Libos. — Arrivée.....	8 1	2 49	7 26	Cahors. — Arrivée.....	11 5	7 52	9 43	Paris.....	73.70	55.33	40.55	LIBOS.	Départs pour Cahors (Voir tabl. 2)	»	»	»	PARIS	Arr.....	4 40	7 45	»	
								Cette.....	41.35	30.75	22.70											

Cahors, le 7 Décembre 1870.

BULLETIN DE LA GUERRE

Dépêche Télégraphique

Tours, 5 décembre 1870, 11 h.
55 minutes, soir.

Intérieur à préfets, sous-préfets et généraux commandant divisions et subdivisions.

Après les divers combats, livrés dans les journées du 2 et 3 décembre, qui avaient causé beaucoup de mal à l'ennemi, mais qui en même temps avaient arrêté la marche de l'armée de la Loire, la situation générale de cette armée parut tout à coup inquiétante au général en chef, d'Aurelles de Paladines.

Dans la nuit du 3 au 4 décembre, le général d'Aurelles parla de la nécessité qui s'imposait suivant lui d'évacuer Orléans, et d'opérer la retraite des divers corps de l'armée sur la rive gauche de la Loire.

Il lui restait cependant une armée de plus de 200,000 hommes, pourvus de plus de 500 bouches à feu, retranchées dans un camp, fortifié de pièces de marine à longue portée.

Il semblait que ces conditions exceptionnellement favorables dussent permettre une résistance, qu'en tout cas les devoirs militaires les plus simples ordonnaient de tenter; le général d'Aurelles n'en persista pas moins dans son mouvement de retraite; il était sur place, disait-il, il pouvait, mieux que personne, juger de la situation des choses.

Après une délibération prise en conseil du Gouvernement, à l'unanimité, la délégation fit passer le télégramme suivant au commandant en chef de l'armée de la Loire :

« L'opinion du Gouvernement consultée était de voir tenir ferme à Orléans, vous servir des travaux de défense et ne pas s'éloigner de Paris; mais puisque vous affirmez que la retraite est nécessaire, que vous êtes mieux à même sur les lieux de juger la situation, que vos troupes ne tiendraient pas, le Gouvernement vous laisse le soin d'exécuter les mouvements de retraite sur la nécessité desquels vous insistez, et que vous présentez comme de nature à éviter à la Défense nationale un plus grand désastre que celui même de l'évacuation d'Orléans.

En conséquence, je retire mes ordres de concentration active et forcée à Orléans, et dans le périmètre de vos feux de défense, donnez vos ordres d'exécution à tous vos généraux en chef placés sous votre commandement. »

Cette dépêche était envoyée à onze heures; à midi, le général d'Aurelles de Paladines écrivait :

« A Orléans, le 16^e et 17^e corps. J'appelle le 18^e et le 20^e, j'organise la résistance, je suis à Orléans à la place. »

A quatre heures et demie, en avant du village de La Chapelle, le train dut s'arrêter, la voie étant occupée par un parti de cavaliers prussiens, qui l'avaient couvert de madriers et de pièces de bois pour entraver la marche des convois.

A cette heure on entendait la canonnade dans le lointain, on pouvait croire qu'on se battait en avant d'Orléans.

A Beaugency où le ministre de la guerre était revenu pour prendre une voiture, afin d'aller à Ecoeurs, croyant que la résistance se continuait devant Orléans, il ne fut plus possible d'avoir de nouvelles.

Ce n'est qu'à Blois, à neuf heures du soir, que la dépêche suivante fut envoyée à Tours :

« Depuis midi, je n'ai reçu aucune nouvelle d'Orléans, mais à l'instant, en même temps que la vôtre, 6 heures 3 minutes, je reçois deux dépêches d'Orléans, une de l'inspecteur d'Orléans, annonçant qu'on a tiré sur votre train à La Chapelle, l'autre du général d'Aurelles, ainsi conçue :

« J'avais espéré jusqu'au dernier moment pouvoir me dispenser d'évacuer Orléans, tous mes efforts ont été insuffisants, cette nuit la ville sera évacuée. »

« Je suis sans autres nouvelles. »

« Signé : FREYNET. »

En présence de cette grave détermination, des ordres immédiats furent donnés de Blois pour assurer la bonne retraite des troupes; le ministre ne rentra à Tours que vers trois heures du matin.

Il trouva à son arrivée les dépêches suivantes que le public appréciera :

Orléans, 5 décembre, 12 heures
40 minutes, matin.
Général des Postes à Guerre.

Ennemi a proposé notre évacuation à Orléans à onze heures et demie du soir, sous peine de bombardement de la ville; comme nous devions la quitter cette nuit, j'ai accepté au nom du général en chef.

Batteries de la marine ont été enclouées. Poudre et matériel détruits.

Orléans.
Secrétaire-Général à l'Intérieur.

Entrés presque sans munitions ils n'ont presque pas fait de prisonniers.

A l'heure actuelle, des dépêches des différents chefs de corps annoncent que la retraite s'effectue en bon ordre, mais on est sans nouvelles du général d'Aurelles, qui n'a rien fait parvenir au Gouvernement. Les nouvelles reçues jusqu'à présent disent que la retraite des corps d'armée s'est accomplie dans les meilleures conditions possibles.

Nous espérons reprendre l'offensive. Le moral des troupes est excellent.

Courrier reçu de Paris par ballon Franklin, signale des victoires sous Paris le 2 et 3 décembre; celle du 2 surtout a été très importante comme résultat.

Nous avons combattu 3 heures, dit le général Trochu, pour conserver nos positions, et 5 heures pour enlever celles de l'ennemi sur lesquelles nous couchons; les pertes prussiennes sont évaluées à chiffre très considérable, 400 prisonniers sont arrivés dans la journée à Paris; les troupes ennemies engagées le 3, étaient pourtant fraîches, il y avait cent mille hommes, pour la plupart saxons ou wurtembergeois.

Rapport officiel dit, que pertes de l'ennemi ont été tellement considérables que,

pour la première fois de la campagne, il a laissé passer une rivière en sa présence en plein jour à une armée qu'il avait attaqué la veille avec tant de violence; la matinée du 4 a été calme, grand effet moral produit dans Paris.

LÉON GAMBETTA.
Pour copie conforme :

Le Préfet du Lot,
E. BÉRA.

Les opérations militaires des 1^{er}, 2 et 3 décembre sont ainsi racontées par le Progrès libéral d'aujourd'hui :

A l'heure où nous retraçons ces lignes, nous sommes encore sous l'impression de la fâcheuse nouvelle publiée dimanche soir dans notre ville.

L'armée de la Loire, trouvant devant elle des ma-ses considérables, a dû retrogradier et se fortifier dans le camp retranché d'Orléans.

Il serait puéril de dissimuler la gravité de cet événement que les engagements heureux des jours précédents ne laissent pas présager.

On sait que le 1^{er} décembre, au matin, sur l'annonce de la sortie de la garnison de Paris, le général d'Aurelles de Paladines, après une chaleureuse proclamation, lança ses troupes en avant.

Le premier choc fut heureux : conduite par le général Chanzy et par l'amiral Jauréguiberry, la première division du 16^e corps repoussa victorieusement l'ennemi de toutes les positions occupées par lui entre Patay (Loiret) et Villepion (Eure-et-Loir).

Nos troupes campèrent sur le champ de bataille qu'elles avaient vaillamment conquis, se réservant de poursuivre le lendemain les fruits de la victoire. Mais le vendredi 2 décembre la fortune devait encore se tourner contre nous.

Des renforts énormes arrivèrent à l'ennemi et, en reprenant l'offensive dès les premières heures du jour, nos bataillons se heurtèrent à des masses considérables. Le combat prit vite les proportions d'une bataille.

Le 1^{er} et le 17^e corps enfoncèrent les premiers rangs; mais l'ennemi semblait se multiplier sous leurs coups. C'est alors qu'un des plus brillants officiers généraux de l'armée française, M. de Sonis, naguère colonel de cavalerie et que son intrépidité chevaleresque avait rapidement porté au commandement du 17^e corps, se jeta au plus épais des bataillons ennemis et qu'il tomba, grièvement blessé, au pouvoir des Prussiens.

Ce tragique événement ne fut pas sans influence sur le sort de la journée.

Nos jeunes soldats commencèrent à fléchir et à céder pas à pas une partie du terrain gagné vaillamment la veille. Les 16^e et 17^e corps qui ont supporté le poids de cette malheureuse journée de vendredi, ont subi des pertes considérables.

D'après des renseignements, que nous aimons à croire entachés d'exagération, on parlait de huit mille hommes tués, blessés ou prisonniers, de notre côté.

Que s'est-il passé dans la journée du samedi 3 ?

Les dépêches sont absolument muettes sur ce point. Le bruit courait à Tours que la lutte avait continué pendant cette journée. Si cette conjecture est fondée, le résultat

n'aura pas été sans doute favorable à nos armes puisque le dernier document, émané de la télégraphie officielle, nous annonce brusquement et sans commentaires que notre armée a retrogradé sous Orléans.

De Patay à Orléans, le chemin est de 24 kilomètres. Les engagements du 3 et du 4 décembre sont donc pour nos armes une nouvelle et douloureuse épreuve. L'héroïsme des chefs et la vaillance des troupes luttant à la fois contre l'étranger et contre les éléments, la prudence des états-majors, se sont encore brisés contre un ennemi qui poursuit des succès impies et que la Fortune comble de ses faveurs les plus imméritées.

Il reste malheureusement trop vrai que M. Gambetta s'est mépris en nous signalant Longjumeau et Epinay-sur-Orge comme le point extrême des positions conquises par l'amiral de La Roncière. Il s'agit simplement d'Epinay-sur-Seine, village à quelques kilomètres de Saint-Denis, sur le chemin de fer du Nord.

Le patriotisme du ministre de la guerre a caressé une illusion dont sa prudence aurait dû peut-être le défendre. Il est bon d'enflammer l'ardeur du pays; mais en élevant trop haut ses espérances, on risque de les faire tomber plus bas.

Labattement, quand la vérité se fait jour, succède à l'enthousiasme, et d'un excès de confiance naît fatalement un excès de découragement.

Restons-en aux nouvelles vraies. Quand le pays aura acquis le sentiment des réalités, il ne mettra pas moins de patriotique résolution à les vaincre. Les illusions n'ont jamais gagné les batailles, et les Prussiens ne s'évanouiront pas devant les proclamations quelque éloquentes qu'elles soient.

Nous lisons dans la correspondance Havas d'hier :

Tandis que les symptômes manifestes de lassitude apparaissent en Allemagne au sein des populations, l'horden sombre et morne a gagné les horres assiégées. En veut-on une preuve : nous l'empruntons au Daily News lui-même, journal dont les sympathies sont plus prussiennes que françaises.

Entr'autres renseignements qui lui sont parvenus de Paris par un ballon trouvé en Belgique, et qui vont jusqu'au 25 novembre le Daily News publie le fait suivant :

« Un M. Morin, de Rennes est arrivé sain-et-sauf à Paris, après avoir passé, non sans danger, à travers les postes prussiens. Il rapporte que les Prussiens ne sont plus les hommes qu'ils étaient; ils sont abattus et désespérés. Ils craignent d'être enfermés entre l'armée de l'Est d'un côté et celle du général d'Aurelles de l'autre. La petite vérole, les fièvres et le mal du pays les déciment et les nouvelles d'Orléans les ont remplis de consternation. »

Sans vouloir entrer dans des détails stratégiques que le patriotisme plus encore que la loi, nous interdit absolument, il tombe sous le sens et ce n'est pas un secret pour personne, que les opérations de Paris et celles de la Loire devaient être combinées pour offrir plus de chances de succès. Il s'agissait de ne pas manquer de coïncidence. De là, la nécessité d'une entente préalable entre nos deux armées.

Il paraît que le ballon qui devait apporter à Tours les indications stratégiques envoyées

de Paris est justement celui qui, avec tant de risques, est allé atterrir sur la côte de Norvège, à Christiania. Cela a produit un retard de trois à quatre jours; mais, en même temps, des pigeons nombreux partaient d'ici sur Paris.

De ce croisement il est résulté que c'est l'armée de Paris qui a dû adopter le plan du gouvernement de Tours. l'armée de la Loire n'ayant pas pu recevoir à temps celui de Trochu.

Circulaire diplomatique

SUR LES PROCÉDÉS DE GUERRE PRUSSIENS

Le Bulletin officiel publie une circulaire adressée aux agents de la France à l'étranger par le délégué du ministre des affaires étrangères :

Ce document, qui porte la date du 29 novembre, signale les effets désastreux d'une guerre sans exemple dont l'Europe épouvantée ne comprend pas la prolongation. Rappelant l'insuccès des pourparlers qui ont eu lieu successivement avec M. Jules Favre et avec M. Thiers, M. Chandordy a demandé ce que veut la Prusse, maintenant que le gouvernement auquel elle avait déclaré faire exclusivement la guerre est tombé et son armée disparue. Est-ce donc à la France elle-même, à la nation armée pour défendre son existence que la Prusse déclare cette guerre d'extermination, défi jeté au monde contre la justice, le droit et la civilisation? Au nom de ces trois principes indignement outragés, la circulaire en appelle à la conscience de l'humanité qui s'insurge contre l'idée de voir un peuple travailler à détruire un autre peuple.

Cela posé, M. Chandordy signale à l'Europe civilisée : 1^o Les réquisitions démesurées en nature et en argent; 2^o Les attentats commis sur la propriété privée des citoyens au moyen du pillage, de la déprédation et de l'incendie systématiquement organisés et pratiqués sur une large échelle;

3^o Les attentats contre la vie humaine; la fusillade employée comme moyen d'intimidation contrairement à toutes les lois de la guerre; le bombardement des villes ouvertes et le massacre d'êtres inoffensifs;

4^o Enfin, le rétablissement de la pratique des otages et l'application systématique des responsabilités indirectes, à des citoyens que leur honorabilité seule désignait aux sauvages procédés de l'ennemi. Ce n'est pas tout : joignant l'outrage à l'oppression, la Prusse a exigé de malheureux paysans, entraînés par force et retenus sous menace de mort, de travailler à fortifier les ouvrages ennemis et à agir contre les défenseurs de leur propre pays. « On a vu, dit la circulaire, des magistrats dont l'âge aurait inspiré le respect aux cœurs les plus endurcis, exposés sur les machines des chemins de fer à toutes les rigueurs de la mauvaise saison et aux insultes des soldats. Les sanctuaires des églises ont été profanés et matériellement souillés. Les prêtres ont été frappés; les femmes maltraitées, heurteuses encore lorsqu'elles n'ont pas eu à subir de plus cruels traitements. »

Que ressort-il de tous ces faits? Qu'il n'existe aucun article du droit des gens qui n'ait été outrageusement violé par la

Prusse. La circulaire rejette sur le Gouvernement prussien lui-même, la responsabilité de tous les attentats. « Il faut, dit M. Chandordy, il faut qu'on le sache bien, ils sont le résultat d'un système réfléchi, dont les états-majors ont poursuivi l'application avec une rigueur scientifique. Ces arrestations arbitraires ont été décrétées au quartier-général, ces cruautés résolues comme un moyen d'intimidation ; ces réquisitions étudiées d'avance, ces incendies allumés froidement avec des ingrédients chimiques soigneusement apportés, ces bombardements contre des habitants inoffensifs ordonnés. Tout a donc été voulu et prémédité. C'est le caractère propre aux hommes qui font de cette guerre la honte de notre siècle. »

Voici la conclusion de cette circulaire remarquable que nous croyons appelée à produire sur toute l'Europe une profonde et légitime impression. Nous citons textuellement :

« La Prusse a non-seulement méconnu les lois les plus sacrées de l'humanité, elle a manqué à ses engagements solennels. Elle prenait le monde civilisé à témoin de son bon droit ; — elle conduit maintenant à une guerre d'extermination, ses troupes transformées en hordes de pillards, elle n'a profité de la civilisation moderne que pour perfectionner l'art de la destruction. Et comme conséquence de cette campagne, elle annonce à l'Europe l'anéantissement de Paris, de ses monuments, de ses trésors et la vaste curée à laquelle depuis trois mois elle a conviés l'Allemagne. »

Voilà, Monsieur, ce que je désire que vous sachiez. Nous ne parlons ici qu'à la suite d'enquêtes irrécusables, s'il faut produire des exemples, ils ne nous manquent pas, et vous en pourrez juger d'après les documents joints à cette circulaire. Vous entretenez de ces faits, les membres du gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité. Ces appréciations ne sont pas destinées à eux seuls, et vous pourrez les présenter librement à tous. Il est utile qu'au moment où s'accomplissent de pareils actes, chacun puisse prendre la responsabilité de sa conduite, aussi bien les gouvernements qui doivent agir, que les peuples qui doivent signaler ces faits à l'indignation de leurs gouvernements. »

Une lettre de M. Pelletan

Parmi les lettres contenues dans les ballons capturés par les Prussiens, il y en a une de M. Eugène Pelletan, membre du Gouvernement provisoire, et adressée au préfet de la Charente-Inférieure.

Nous la traduisons du Times, qui l'a reçue de son correspondant de Versailles :

Mon cher ami, Nous sommes étroitement investis par les Prussiens. Les seules nouvelles que nous ayons reçues de Tours, depuis le 24 dernier, nous sont arrivées par Thiers.

Nous sommes résolus à tenir jusqu'à la dernière cartouche et au dernier pain. Il y a sans doute beaucoup de misère à Paris, mais pas de famine ; on n'y meurt pas de faim.

Nous avons des provisions pour deux mois et plus, et notre pire malheur consiste à être obligés de manger du cheval, ce qui après tout n'est pas si mauvais.

Chaque jour améliore notre situation, car l'Europe ne peut pas rester beaucoup plus longtemps spectatrice indifférente de ce qui se passe dans notre pays.

Mais quoi qu'il arrive, nous avons 200,000 soldats et mobiles, avec 800 canons, prêts à entrer en campagne et à livrer bataille ; Trochu ou Ducrot peuvent

encore infliger bien des pertes sensibles aux Prussiens.

Vous avez probablement entendu parler de l'émeute du 31 octobre. Nous avons couru un grand danger, mais grâce à Dieu, nous y avons échappé et nous n'avons rien de pareil à craindre d'ici à la fin du siège. Le langage de la presse parisienne, est, il est vrai, détestable. A l'exception du Journal des Débats, de l'Opinion et du National, pas un journal ne soutient le gouvernement. Cela fomenté un esprit de doute et de défiance, et déjà un parti de réaction et de la paix à tout prix se forme et se montre sans déguisement.

Mais on nous exécuterons notre programme à la lettre, ou nous mourrons. Trochu est un caractère tout à fait romain pour sa grandeur.

Nous résisterons jusqu'à la dernière extrémité. Le Paris d'aujourd'hui est capable de tenir en échec un million de Prussiens. Il n'y a pas d'armée au monde qui puisse le prendre. Au pis-aller, il pourrait être partiellement bombardé.

Oh ! mon cher ami, quand tout cela sera passé, et que nous nous reverrons, avec quel plaisir nous nous chaufferons ensemble au soleil sur la terrasse de Saint-Germain, comme des hommes échappés au naufrage ! Rochefort nous a quittés, ce que je regrette pour lui et pour nous.

Il me semble que je suis un somnambule et j'ai besoin de faire appel à toutes mes facultés de raisonnement pour me convaincre que je n'ai pas rêvé pendant ces deux derniers mois.

Adieu, mon cher ami.

E. PELLETAN.

Le contre-amiral Jauréguiberry.

Le contre-amiral Jauréguiberry est protestant, sa vie est austère, il doit son avancement à son seul mérite. Capitaine de frégate, il se fit remarquer dans la guerre de Crimée. Nommé, à la fin de cette campagne, capitaine de vaisseau, il reçut le commandement de nos forces navales en Cochinchine. Quand éclata la guerre contre la Chine, l'infanterie de marine fut placée sous ses ordres ; avec 600 hommes de cette arme, il s'empara des forts de Takou et arriva le premier à Pékin, devant le palais d'été, qu'il fit respecter. Ce ne fut que sur un ordre formel du général de Montauban qu'il permit à ses troupes de pénétrer dans les appartements où étaient amoncelées tant de richesses.

A son retour en Europe, il fut nommé gouverneur du Sénégal ; l'empire avait laissé les plus criants abus se glisser dans l'administration de cette colonie ; M. Jauréguiberry, en essayant de les redresser, souleva contre lui l'animosité de ceux qui frappaient ces mesures réformatrices ; il dut donner sa démission et reprit le commandement d'un navire de guerre, avec le titre de contre-amiral.

C'est dans cette position que la République l'a trouvé prêt à répondre au premier appel qu'elle lui adressa, et l'on sait combien il s'est montré digne de cette preuve de confiance. Ceux qui connaissent son caractère éminemment droit, loyal, chevaleresque, sa calme intrépidité et sa ferme intelligence, n'en ont pas été surpris.

M. Jauréguiberry est l'auteur de plusieurs ouvrages estimés de science populaire.

Chronique locale

Les opérations du conseil de révision pour les jeunes gens précédemment réformés, touchent à leur fin. Demain, seront examinés

les jeunes gens des cantons de Montcuq, Puy-L'évêque, et St-Géry.

Les jeunes gens de Cahors (canton sud) sont convoqués pour vendredi.

Dons patriotiques

En faveur des gardes nationales mobiles du Lot.

Troisième liste.

MM^{mes} Favas, no tricot en laine et un caleçon en coton.

Poujade, 5 paires causeries en laine.

Poursillie, 1 paire chaussettes en laine.

Lebeuf, 2 paires de chaussettes en laine.

Verdié, née Thierry, 3 p. ch. en laine.

Thierry, 2 p. de chaussettes en laine et 1 gilet de flanelle.

M^{lle} Favas 2 paires de chaussettes en laine.

M. Dalayrac, colonel d'artillerie en retraite, à Gramat, a présenté au comité de remonte les deux chevaux que formaient son attelage et a déclaré qu'il en faisait l'offre gratuite à la défense nationale.

Espérons que M. Dalayrac trouvera de nombreux imitateurs dans le département. Les agents de l'administration des postes en province font une souscription pour offrir des canons à la Patrie. A peine informés de ce projet les agents et sous-agents des postes dans le département du Lot s'y sont associés avec un patriotique empressement et ont adressé à leur chef de service le montant de leur souscription qui a presque atteint, en moins de deux jours, la somme de 300 francs.

En ce qui concerne les lettres adressées aux militaires, la désignation sur la suscription du grade ou de la qualité du destinataire et du corps d'armée auxquels il appartient, suffit pour opérer l'exemption du port.

Quant aux lettres provenant des corps d'armée, la franchise s'opère à leur égard par l'application du timbre du bureau de poste militaire. Sur les points où les bureaux de poste ne sont pas établis la franchise est accordée à la seule condition que les lettres soient remises de la main à la main par les vaguemestres aux agents des bureaux de poste.

La surveillance exercée sur cette dernière catégorie de correspondances a révélé de nombreux abus. On a constaté notamment :

1° Que des particuliers ne se font aucun scrupule de porter sur les adresses de lettres qu'ils envoient à d'autres particuliers non militaires les indications de : Armée de l'Est, armée de la Loire, Garde mobile etc., en vue de profiter de l'immunité accordée par la loi à la correspondance des militaires.

2° Que, toujours, pour les soustraire à la taxe, des lettres de particuliers à particuliers ont été jetées dans les boîtes placées à l'intérieur des casernes et affectées spécialement à la correspondance des militaires.

Les auteurs de ces abus vont être traduits devant les tribunaux.

En rappelant que toute fraude postale est punissable d'une amende de 150 francs au moins (Lois des 27 prairial, an IX et 24 août 1848), l'Administration prévient le public que, indépendamment de l'amende, elle demandera aux tribunaux, l'insertion dans les journaux, des noms des contrevenants à la loi du 24 juillet.

On espère que cet avis suffira pour prévenir de semblables abus, qui en réalité ne procurent qu'un bénéfice insignifiant à ceux qui s'en rendent coupables et qui cependant, en se renouvelant, causent au trésor un préjudice réel.

Se soustraire aux taxes légales est, dans tous les temps, un acte coupable ; dans les circonstances actuelles où le pays est obligé de s'imposer les plus lourds sacrifices, c'est faire doublement acte de mauvais citoyen.

Le Directeur-Général des Télégraphes et des postes, STEENAKERS. Pour la chronique locale : A. Layton.

Un règlement d'administration publique détermine les conditions à remplir pour que les lettres de et pour les militaires faisant partie des corps d'armée en campagne profitent de la franchise postale qui leur a été accordée par la loi du 24 juillet dernier.

Avis au public

Un règlement d'administration publique détermine les conditions à remplir pour que les lettres de et pour les militaires faisant partie des corps d'armée en campagne profitent de la franchise postale qui leur a été accordée par la loi du 24 juillet dernier.

En ce qui concerne les lettres adressées aux militaires, la désignation sur la suscription du grade ou de la qualité du destinataire et du corps d'armée auxquels il appartient, suffit pour opérer l'exemption du port.

Quant aux lettres provenant des corps d'armée, la franchise s'opère à leur égard par l'application du timbre du bureau de poste militaire. Sur les points où les bureaux de poste ne sont pas établis la franchise est accordée à la seule condition que les lettres soient remises de la main à la main par les vaguemestres aux agents des bureaux de poste.

La surveillance exercée sur cette dernière catégorie de correspondances a révélé de nombreux abus. On a constaté notamment :

1° Que des particuliers ne se font aucun scrupule de porter sur les adresses de lettres qu'ils envoient à d'autres particuliers non militaires les indications de : Armée de l'Est, armée de la Loire, Garde mobile etc., en vue de profiter de l'immunité accordée par la loi à la correspondance des militaires.

2° Que, toujours, pour les soustraire à la taxe, des lettres de particuliers à particuliers ont été jetées dans les boîtes placées à l'intérieur des casernes et affectées spécialement à la correspondance des militaires.

Les auteurs de ces abus vont être traduits devant les tribunaux.

En rappelant que toute fraude postale est punissable d'une amende de 150 francs au moins (Lois des 27 prairial, an IX et 24 août 1848), l'Administration prévient le public que, indépendamment de l'amende, elle demandera aux tribunaux, l'insertion dans les journaux, des noms des contrevenants à la loi du 24 juillet.

On espère que cet avis suffira pour prévenir de semblables abus, qui en réalité ne procurent qu'un bénéfice insignifiant à ceux qui s'en rendent coupables et qui cependant, en se renouvelant, causent au trésor un préjudice réel.

Se soustraire aux taxes légales est, dans tous les temps, un acte coupable ; dans les circonstances actuelles où le pays est obligé de s'imposer les plus lourds sacrifices, c'est faire doublement acte de mauvais citoyen.

Le Directeur-Général des Télégraphes et des postes, STEENAKERS. Pour la chronique locale : A. Layton.

Dernières nouvelles

Tours, 6 décembre, 8 heures 15 minutes, matin.

Versailles, 4 décembre, (dépêche prus-

sienne). — L'armée de Manteuffel est entrée à Rouen. Les Français, qui ont abandonné Champigny, sont concentrés à Créteil. Forte gelée.

Tours, 6 décembre, 2 heures 50 minutes, soir.

On a des nouvelles du général d'Aureilles de Paladines.

L'armée est intacte et accomplit sa retraite en bon ordre.

Il est inexact que des wagons d'approvisionnement aient été capturés.

Une décision du ministre de l'intérieur et de la guerre a chargé trois commissaires de procéder à une enquête sur les faits qui ont amené l'évacuation d'Orléans.

Ces commissaires sont : Le général Barral. L'intendant militaire Robert. Le préfet Ricard.

Tours, le 6 décembre, 2 h. 15 m. soir. Intérieur à Préfets.

Je suis informé que les bruits les plus alarmants sont répandus sur la situation de l'armée de la Loire. Démontez hardiment toutes ces mauvaises nouvelles, colportées par la malveillance, dans le but de provoquer le découragement, la démoralisation. Vous serez strictement dans le vrai, en affirmant que notre armée est en ce moment dans d'excellentes positions, que le matériel est intact ou renforcé, quelle se dispose à reprendre la lutte contre l'invasisseur. Que chacun soit informé et fort, que tous ensemble nous fassions un suprême effort, et la France sera sauvée.

LÉON GAMBETTA.

Pour copie conforme : Le Préfet du Lot, E. BÉRAL.

Une dépêche de source officielle, du 3 décembre 1870, annonce que l'armée prussienne ne compte plus pouvoir passer l'hiver en France. On vient de décommander en Autriche les 400,000 peaux de moutons qui y avaient été commandées pour tenir les pieds chauds aux assiégeants de Paris.

Annonces Judiciaires.

MAIRIE DE CAHORS.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 15 de la loi du 3 mai 1841.

AVIS.

Par acte administratif du 8 novembre 1870, Le sieur Pons (Arnaud), jardinier pépiniériste, domicilié à Cahors, agissant en son nom personnel, et comme tuteur légal, de Catherine et Auguste Pons, ses enfants mineurs, en vertu d'une autorisation du tribunal civil de Cahors.

A cédé à la ville de Cahors, pour l'élargissement de la rue du Portail des Augustins, une partie de maison d'une contenance superficielle de trente mètres quatre-vingt centimètres, moyennant la somme de cinq mille cinq cents francs, avec intérêt depuis le 1^{er} novembre 1859, époque à laquelle, le sieur Pons, a abandonné ce terrain à la voie publique.

Cahors, le premier décembre mil huit cent soixante-dix.

Le Maire, Signé : AUSSET.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton

Académie de Toulouse.

LYCÉE DE CAHORS.

Une adjudication publique pour les fournitures ci-après désignées à faire pendant l'année 1871, au Lycée de Cahors, aura lieu le 20 décembre 1870, à 2 heures de l'après-midi, dans l'une des salles de l'Établissement :

- 1° Pain ;
- 2° Viande de boucherie ;
- 3° Houille ;
- 4° Blanchissage du linge ;
- 5° Drap bleu pour uniforme ;
- 6° Chaussure ;
- 7° Bois de chauffage.

Les soumissions devront être cachetées et déposées à l'Economat du Lycée, avant le 20 décembre courant.

Les intéressés pourront en prendre connaissance tous les jours, de 8 à 11 heures du matin et de 2 à 4 heures du soir, du cahier des charges, qui reste déposé à l'Economat.

L'Econome du Lycée, Signé :



MAL DE DENTS

Guérison instantanée par la SYRÉTHINE LAHASUS. N. 1,50 le flacon.

Dépôts, à Cahors, chez M. Vinet, pharmacien ; à St-Céré, chez M. Lafonpharmacien.

VÉSICATOIRE et PAPIER d'Albespeyres

Vésication rapide. Entretien parfait, sans odeur ni douleur.

CAPSULES RAQUIN apprivoisées par l'Académie de médecine, qui a obtenu 100 guérisons sur 100 malades. — Exiger les véritables ALBESPEYRES ET RAQUIN.

ARMES DE LUXE & QUINCAILLERIE

LÉON DELRIEU

Sur les Boulevards, en face la Mairie.

CAHORS

DÉBIT DE Poudre de Chasse

FUSILS LEFAUCHEUX et FUSILS à bague, RÉVOLVERS, CARABINES et PISTOLETS, système FLOBERT. — CARTOUCHES et ACCESSOIRES pour LEFAUCHEUX. — CARTOUCHES pour RÉVOLVERS et FLOBERT.

Guêtres, Carniers et Cartouchières, Poires à poudre, Sac à plomb, Amorce, Plombs et grenaille de fonte. — REPARATION D'ARMES DE TOUT SYSTÈME. — Grand assortiment d'articles de Pêche, Mèche de sûreté pour la mine, etc., etc.

TOUTES LES ARMES, ARTICLES DE CHASSE ET DE PÊCHE SONT VENDUS AUX PRIX LES PLUS RÉDUITS

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Substances militaires.

Service des vivres.

Le public est prévenu que le vendredi 16 Décembre courant, il sera procédé, dans les bureaux de la sous-Intendance militaire à Cahors, au concours sur soumissions cachetées, de la fourniture du pain de troupe, à la ration, à exécuter par voie d'entreprise et à faire à prix ferme dans le département du Lot, du 1^{er} janvier 1871, au 31 Mars suivant, avec faculté pour l'administration, de proroger le marché, pour une nouvelle période trimestrielle, sauf à prévenir 15 jours au moins à l'avance.

Le service s'applique aux troupes de toutes armes, stationnées, cantonnées, campées, baraquées, bivouaquées et de

passage dans la circonscription politique formée par le département du Lot.

Les soumissions seront reçues le 16 Décembre, dans les bureaux de la sous-Intendance militaire à Cahors, de midi à 3 heures du soir.

Il sera traité par marché de gré-à-gré, avec le soumissionnaire dont le prix, du kilogramme de pain réglementaire, sera le moins élevé.

Seront admises au concours toutes les personnes, qui ont soumissionné pour les dernières adjudications, ainsi que toutes celles qui réuniront les conditions exigées pour le service à entreprendre.

Le public pourra prendre connaissance du cahier des charges, et du modèle de soumission, dans les bureaux de la sous-Intendance à Cahors.

Cahors, le 6 Décembre 1870.

Le Sous-Intendant militaire, HUMANN.

ALTERATIONS DU TEINT LE LAIT ANTEPHÉLIQUE

pur ou mêlé d'eau (il y a une instruction) enlève masque de grossesse, taches de rousseur, lentilles, grappe les feux, rougeurs, boutons, efflorescences, etc. — conserve la peau du visage unie et transparente. Paris, CANDES et C^o, boulevard St-Denis, 2 ; Cahors, à la pharmacie Vinet. Se défier des imitations FLACON, fr